



République Française  
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme  
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)  
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

**Nombre de membres en**

**exercice** : 15

**Présents** : 14

**Votants**: 14

**Convocation le** :  
15/09/2023

**Séance du mercredi 27 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Carine GANDREY, Maire.

**Sont présents** : MASSON Robert, GANDREY Carine, MAY Michelle, JAY Daniel, JOANIN Robert, MARECHAL Jacques, MARIANI Jean-Michel, DUCLOS Christiane, GOURBEYRE Auriane, MEYNIEL Catherine, PEYCELON Guillaume, BAROU Guy, MEFTAH Pascal, MASSACRIER Sylvaine

**Représentés** :

**Absents et Excuses** :

**Secrétaire de séance** : MEFTAH Pascal

Objet de la délibération :

**INSTAURATION D'UNE  
AMENDE POUR  
L'INTERVENTION DE  
RAMASSAGE  
D'ANIMAUX ERRANTS  
DE\_2023\_045**

Vu les articles L. 2212-1 et L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité du maintien de l'ordre ;

Considérant la menace que peut représenter un animal en divagation pour l'ordre public ;

Dans le cadre du maintien de l'ordre sur la commune, Madame le Maire expose la nécessité de lutter contre la divagation des animaux errants. La police pluri-communale est appelée régulièrement à se déplacer pour ce genre d'incidents.

Madame le Maire propose l'instauration d'une amende forfaitaire de 50€ pour toute intervention relative à la divagation d'animaux errants.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'instauration d'une amende forfaitaire de 50€ pour toute intervention relative à la divagation d'animaux errants.**

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Carine GANDREY

